

Demande d'autorisation administrative de dépôt de Prêt Immobilier Bonifié (PIB)

A COMPLETER EN LETTRES CAPITALES

Situation personnelle	Emprunteur	Co-emprunteur
Nom : M., Mme		
Nom de naissance		
Prénom		
Date et lieu de naissance		
Nationalité		
Situation de famille	<input type="checkbox"/> Célibataire	<input type="checkbox"/> Marié(e)
	<input type="checkbox"/> Divorcé(e) ou séparé (e)	<input type="checkbox"/> Veuf (ve)
	<input type="checkbox"/> Union libre / Vie maritale	<input type="checkbox"/> Pacsé(e)
Nombre d'enfants à charge		
Nom, prénom et date de naissance de ces enfants ou autre personne <u>fiscalement à charge</u>		
Coordonnées personnelles (Téléphone et mél obligatoires)		

Domicile actuel		
Adresse précise (N°, rue, code postal, ville,...)		
Logé en logement de fonction	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

Situation Administrative/Professionnelle	Emprunteur		Co-emprunteur	
	<input type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Retraité	<input type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Retraité
Corps ou activité professionnelle				
Service employeur / raison sociale (Intitulé et adresse du lieu d'affectation ou d'emploi)				
Coordonnées professionnelles (Téléphone et mél)				
Date d'entrée dans la Fonction publique				
Date de départ à la retraite (si prévue dans les 6 ans)				
Etes-vous concerné par les mesures d'accompagnement social ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non		

NOTICE DES PIÈCES A JOINDRE A LA DEMANDE D'AUTORISATION ADMINISTRATIVE DE PIB

La production de toutes ces pièces est indispensable

Tout dossier incomplet sera retourné

Avant de constituer ce dossier, assurez-vous que vous êtes en possession des derniers textes en vigueur (circulaire, notes relatives au taux d'emprunt, aux plafonds de ressources...) en consultant le site internet : <https://www.alpha-sierra.org/prestations-daction-sociale/logement>

Rubrique : les prêts bonifiés

RAPPEL :

Ce prêt immobilier bonifié concerne strictement :

- Les constructions
- Les acquisitions avec ou sans travaux
- Le rachat de soultte
- La cession de droit indivis

Montant du prêt immobilier bonifié :

- Pour les actifs :
Le montant du prêt dépend de la commune d'achat du bien immobilier. Le classement des communes se fait par zones et s'appuie sur l'arrêté du 1er août 2014 (JO du 6 août 2014) et disponible sur le site Internet : www.service-public.fr
- Pour les actifs qui sollicitent le PIB dans la perspective de la retraite à 6 ans :
Le montant du prêt est défini en fonction de la zone dans laquelle se trouve le bien acquis ou rénové.

LES JUSTIFICATIFS A FOURNIR SONT LES SUIVANTS :

Pour les actifs :

- **Attestation d'emploi récente** qui mentionne notamment l'adresse précise du service d'affectation, la date d'entrée à la DGAC et la **position statutaire du demandeur** (« en fonction à ce jour et non démissionnaire », + selon le cas : **titulaire, confirmé, contractuel, détaché...**).
Pour bénéficier du PIB relatif aux mesures d'accompagnement, cette attestation devra obligatoirement mentionner que votre site d'affectation est soumis aux opérations de restructuration. Dans ce cas vous devrez également fournir l'arrêté d'octroi de la prime de redéploiement des compétences (PRC).
- **Dernier bulletin de paie du demandeur.**
- **Dernier avis d'imposition sur le revenu année N-2** (ex : pour une demande en 2025 - avis d'imposition reçu en 2024 qui concerne les revenus 2023) de chaque personne mentionnée dans le compromis de vente en tant qu'acquéreur du bien.
- **Si vous étiez rattaché fiscalement au foyer de vos parents pour le revenu N-2**, fournir alors les 3 pièces suivantes : copie de l'avis d'imposition de vos parents ET copie de leur livret de famille ET copie de leur déclaration de revenus vous faisant apparaître comme enfant rattaché.
- **Selon votre situation familiale** (marié, divorcé, pacsé...), photocopie du livret de famille régulièrement tenu à jour, copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité de chaque personne composant le foyer ou attestation d'enregistrement du PACS.
- **En cas de situation de handicap d'un enfant** : justificatif du versement de la prestation interministérielle pour enfant handicapé.
- Lorsque le bien immobilier est situé hors du périmètre du SIR dont dépend le service d'affectation de l'agent, **un justificatif de la distance entre ce bien immobilier et le lieu d'exercice des fonctions** qui ne doit pas excéder 300 km (sur le site Internet Mappy).
- Justificatifs à fournir **en fonction de l'opération envisagée** :
 - **Construction** : copie de l'arrêté communal accordant le permis de construire au nom de l'agent et acte d'acquisition du terrain et devis du promoteur.
 - **Achat** : compromis de vente, justificatif d'engagement d'achat sur plan avec occupation dans les 2 ans.

- **Rachat de soulte** : copie du jugement de divorce ou à défaut copie de l'ordonnance de non-conciliation ou projet d'état liquidatif émis par un notaire ou « homme de droit » (avocat par exemple)
- **Cession de droit indivis** : copie du protocole de cession.

Co-emprunteur :

- **Dernier avis d'imposition sur le revenu année N-2** (si imposition séparée).
- **Justificatif d'absence de prêt « employeur »** :
 - attestation de l'employeur pour les actifs (sauf pour un couple DGAC)
 - justificatif d'inscription à pôle emploi

Mutation :

- **Décision ou arrêté d'affectation**. A défaut, attestation du chef de service de l'agent précisant la date effective de la prise de poste.

Départ à la retraite dans les six ans :

- **Attestation sur l'honneur** précisant en particulier la date de départ à la retraite prévue, l'adresse de l'opération objet du prêt immobilier bonifié. L'intéressé(e) doit également attester que ce logement n'est pas destiné à un usage locatif, même à titre temporaire, et qu'il constituera sa résidence principale permanente.

Agent logé par convention d'occupation précaire (ou de renouvellement), par nécessité absolue de service, par utilité de service :

- **Attestation du chef de service** précisant la date de libération prochaine de son logement actuel.

Si vous avez déjà bénéficié d'un prêt immobilier bonifié par la DGAC :

- **Attestation de la BFM certifiant que ce prêt a été intégralement remboursé**. Votre demande doit être effectuée auprès de la BFM à l'adresse courriel suivante : gestioncredits@bfm.fr

Le dossier **complet** est à retourner par mail à la boîte fonctionnelle :

demande-logement-social@aviation-civile.gouv.fr.